

SEANCE DU 22 MAI 2017

L'an deux mille dix sept le vingt deux mai, à dix huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Guylaine SENE, Annick JAFFRES, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Michel PRONOST, Philippe BOULLE, Yvon PINVIDIC, Patrice DENIEL.

Excusées : Céline HOURCQ (pouvoir à Annick JAFFRES), Christelle VERET (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Sandra L'HOSTIS (pouvoir à Evelyne MASCLEF).

Secrétaire de séance : Jean-Claude LARVOR

Date de convocation : 16 mai 2017

Date d'affichage : 23 mai 2017

*Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.
Le conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de la délibération portant sur la location et la maintenance des photocopieurs*

Subventions 2017

La commission finances propose les montants 2017 (présentés dans le tableau en annexe) aux associations pour celles qui en auront fait la demande avant la date du conseil municipal fixant ces attributions.

Concernant les associations communales, des demandes exceptionnelles pourront être étudiées par la commission finances avant passage en conseil municipal (création, événements exceptionnels, etc.).

Concernant les associations sportives extérieures, la commission propose de maintenir l'allocation de 10 € par licencié de moins de vingt ans.

Concernant les écoles privées, la commission propose de maintenir un forfait de 50 € par élève scolarisé.

ASSOCIATIONS		Nombre usagers	€/usager*	Proposition 2017	VOTES
VIE PENCRANAISE					
Sport	USP			1860	17
	USP subv. except. Tournoi des jeunes			250	17
	GYM club			500	17
	ALP tennis de table			400	17
	Penn ar Bad			450	17
Education	APE			2160	17
	Projet école			450	17
Vie sociale à Pencran	Les Amis de la Colline			380	17
	Association Pencran Animations festivités (APAF)			800	17
	APAF subv. except. Ronde finistérienne			1000	17
	APAF subv. Except. Carnaval			700	17
	Les Sentiers de Pencran			710	17
	Association de chasse La Pencranaise			340	17
	FNACA (anciens combattants)			80	17

	La Compagnie des Doudous			250	17
	Pencran Patrimoine			300	16*
	La Bonne Altitude			600	17
Sous-total vie pencranaise				11230	
INSTITUTIONNELS					
Autres	Association des Maires et des anciens Maires			180	17
	AMRF Association des Maires Ruraux			100	17
Sous-total institutionnels				280	
POLITIQUES VOLONTARISTES					
Ecoles privées	Saint Julien	32	50	1600	17
	Sainte Anne	11	50	550	17
	Saint Nicolas	3	50	150	17
	Notre Dame du Tromeur	6	50	300	17
	AEP Skol Diwan – Landerneau	1	50	50	17
	Sainte Anne - Saint-Thonan	2	50	100	17
Sport et culture	Pays Landerneau Athlétisme	6	10	60	17
	Elorn Handball	18	10	180	17
	Ploudiry Handball	2	10	20	17
	Rugby Landerneau	4	10	40	17
	EOL Basket Landerneau	23	10	230	17
	GRS Landerneau	29	10	290	16*
	Amicale Laïque Plateau Ploudiry	6	10	60	17
	Flore et Seven	16	10	160	17
	Rugby Plabennec	2	10	20	17
	Sous-total politiques volontaristes		161		3810
DEMANDES EXTERIEURES					
Santé	An Elorn (maison de retraite)			80	17
	Amicale Donneurs de Sang LDN			80	17
	Croix d'Or (alcoolisme)			40	17
	Vie libre (alcoolisme)			40	17
Handicap	ADAPEI (handicapés mentaux)			40	17
	IMC 29 (infirmes moteurs cérébraux)			40	17
	Association Trézerien (Club de la Pierre de Lune)			40	17
	Association France Alzheimer 29			40	17
Aide humanitaire	La Croix Rouge			40	17
	Les Restaurants du Cœur			40	17
	Secours Populaire			40	17
	Secours Catholique			40	17
Sous-total demandes extérieures				560	
TOTAL GENERAL				15880	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver ce tableau des subventions 2017 répartissant 15 880 € de subventions.

POUR : 17 - exceptées la subvention pour la GRS Landerneau (16) et la subvention pour Pencran Patrimoine (16)

** N'ont pas pris part au vote sur deux lignes du tableau : Evelyne MASCLEF pour l'association GRS Landerneau et Jean-Pierre LE BOURDON pour l'association Pencran Patrimoine.*

Travaux église – Dossier de Consultation des Entreprises

Stéphane HERVOIR rappelle que, lors du vote du budget primitif 2017, le projet de rénovation de l'église Notre Dame de Pencran prévoit le lancement de l'opération à l'automne 2017.

Le programme, défini lors de l'étude de faisabilité, prévoit un coût d'opération estimé à 1 500 000 € HT.

Ce programme, encadré par l'Atelier des Feuillantines – Paris (Laurent MEDER, architecte habilité), prévoit notamment la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) réparti en plusieurs lots.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour le choix des entreprises pour la réalisation des travaux pré-cités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés avec les candidats retenus à l'issue de la consultation et après avis de la commission d'appel d'offres ;

POUR : 17

Travaux église – tranche 1 - subventions

Le montant de la tranche n°1 s'élève à 320 000 € HT, se décomposant comme suit :

- Travaux : 300 000 €
- Maîtrise d'œuvre, suivi de chantier, organismes contrôles : 20 000 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat - DRAC	128 000 €
Conseil Départemental	64 000 €
Conseil Régional	32 000 €
Région (Pencran Patrimoine)	10 000 €
Commune	86 000 €
TOTAL	320 000 €

Au vu du plan de financement ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de la Direction régionale des Affaires Culturelles
- du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire

- de la Région Bretagne dans le cadre de la restauration du patrimoine
- de la Région Bretagne dans le cadre de la Fondation du Patrimoine (Pencran Patrimoine)

POUR : 17

Extension et rénovation de l'école : dossier de consultation des entreprises

Stéphane HERVOIR rappelle que, lors du vote du budget primitif 2017, le projet d'extension/rénovation de l'école prévoit le lancement de l'opération à l'été 2017.

Le programme, défini lors de l'étude de faisabilité, prévoit un coût d'opération estimé à 1 104 750 € HT.

Ce programme, encadré par ENO ARCHITECTES, prévoit notamment la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) réparti en 14 lots.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour le choix des entreprises pour la réalisation des travaux pré-cités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés avec les candidats retenus à l'issue de la consultation et après avis de la commission d'appel d'offres ;

POUR : 17

Extension et rénovation de l'école : subventions

Stéphane HERVOIR fait un point rapide sur le plan de financement actualisé de cette opération.

Nature des dépenses	Montant HT des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Démolition, extension, rénovation de l'école	1 071 135.00 € 1 104 750 €	Commune	321 340.50 € 496 966.25 €
		Contrat Partenariat – Région Bretagne	160 670.25 € 100 000.00 € (obtenus)
		DETR	214 227.00 € 180 000.00 € (obtenus)
		FSIL	214 227.00 € (analyse fin juin)
		Ministère Intérieur (F. Marc)	53 556.75 € (en cours)
		Contrat de territoire – Conseil Départemental	107 113.50 € 60 000 € (principe ok)
TOTAL	1 071 135.00 € Actualisé : 1 104 750 €	TOTAL	1 071 135.00 € Actualisé : 1 104 750 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de valider ce plan de financement et faire les actualisations nécessaires auprès des financeurs dont les demandes sont en cours d'instruction

POUR : 17

Eau potable : décision modificative numéro 1

Afin de pouvoir acheter définitivement une entrée au capital d'Eau du Ponant (DEL201435 du 29 avril 2014),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
26	261	Titres de participation	50.00 €
Total			50.00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
10	10222	FCTVA	50.00 €
Total			50.00 €

POUR : 17

Indemnité des élus

Cette délibération complète les délibérations DEL20130 et DEL201430 bis.

Ces délibérations font référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique. Ce dernier ayant évolué, il convient de le remplacer par la mention indice terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- ✓ de modifier les délibérations initiales en proposant :
 - de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire avec effet au 1^{er} janvier 2017 comme suit : 43 % de l'indice terminal
 - de fixer avec effet au 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : 14.70 % de l'indice terminal
- 2^{ème} adjoint : 14.70 % de l'indice terminal
- 3^{ème} adjoint : 14.70 % de l'indice terminal
- 4^{ème} adjoint : 14.70 % de l'indice terminal
- 5^{ème} adjoint : 9.90 % de l'indice terminal
- o d'allouer, avec effet au 1er janvier 2017, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués :
 - Conseiller délégué 1 : 5.40 % de l'indice terminal
 - Conseiller délégué 2 : 5.40 % de l'indice terminal
 - Conseiller délégué 3 : 2.95 % de l'indice terminal

Ce tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE TERMINAL
Maire	CRENN JEAN	43,00
1 ^{er} adjoint	HERVOIR STEPHANE	14,70
2 ^{ème} adjoint	LARVOR JEAN-CLAUDE	14,70
3 ^{ème} adjoint	SENE GUYLAINE	14,70
4 ^{ème} adjoint	JAFFRES ANNICK	14,70
5 ^{ème} adjoint	LE FUR JACQUES	9,90
Conseiller délégué	LE BOURDON JEAN-PIERRE	5,40
Conseiller délégué	PINVIDIC YVON	5,40
Conseiller délégué	MASCLEF EVELYNE	2,95

Règlements : Jardin d'enfants, ALSH, Cantine-garderie, TAP

Après lectures desdits règlements cités en objet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'adopter et d'appliquer ces règlements à compter du 1^{er} septembre 2017.

Projet Educatif Territorial 2017-2020

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Après lecture et explications de celui-ci,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, appliquer et mettre en œuvre le PEDT 2017-2020 annexé à la présente délibération.

POUR : 17

Réparations voirie 2017

Stéphane HERVOIR présente le projet de rénovation de la voirie 2017 : il s'agit d'une campagne d'entretien des routes et chemins communaux au point à temps automatique. Ces travaux se dérouleront avant fin mai 2017.

Après consultation, la proposition faite par la SAS BINARD - Plouarzel est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant de 7 300.00 € HT soit 8 760.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec la SAS BINARD - Plouarzel en vue de rénover la voirie 2017.

POUR : 17

Monsieur le Maire précise que ce travail ne peut que s'améliorer par rapport à l'année 2016 où l'entreprise retenue avait livré un travail médiocre.

Préparation de l'extension de l'éclairage public de Keroullé

Jean-Claude LARVOR indique que, dans le cadre d'intervention de travaux d'éclairage public sur le futur lotissement « Domaine de Keroullé », la commune sollicite le SDEF pour des travaux de pose d'un fourreau EP en attente en tranchée commune avec le réseau HTA.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours d'un montant HT de 6 830.00 € soit 8 196.00 € TTC. Les travaux sont prévus en juin 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention se rattachant à cette opération.

POUR : 17

Travaux d'élagage de la Commune - 2017

Jacques LE FUR indique que le débroussaillage sur la Commune nécessite plusieurs jours de travail. Après consultation, la proposition faite par la SARL BUGUEL – Saint Divy est celle qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité pour un montant HT de 7 772.50 € soit 9 327.00 € TTC. Trois passages sont prévus : l'un au printemps, le second avant la Ronde Finistérienne du 23 juillet et l'autre au début de l'automne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à retenir la proposition de la SARL BUGUEL – Saint Divy et signer tout document à intervenir avec cette même société concernant la campagne 2017 de débroussaillage de la Commune.

POUR : 17

Vente de bois : fixation des prix

Suite au passage de la tempête Zeus sur notre commune, la municipalité a décidé de mettre en vente le bois des arbres abattus à cette occasion. Deux cas de figure sont résumés ainsi :

- Bois de la Place des 9 Chênes : le bois est vendu "à fendre" (débité en tronçons) au prix de 120 € / corde (3 m³) ;
- Autre site d'abattage situé : le bois est vendu "à débiter" au prix de 50 € / corde. L'accès nécessite l'usage d'un tracteur ou d'un véhicule tout-terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de valider ces tarifs de vente de bois et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes s'y rapportant.

POUR : 17

Location et maintenance de photocopieurs

Jean CRENN indique que suite au groupement de commandes lancé par la CCPLD, la société RICOH France a obtenu le marché aux conditions suivantes, avec des gammes d'appareil supérieures aux gammes actuelles :

Mairie : Démarrage du contrat : août 2017

- location sur 36 mois
- loyer trimestriel : 392.14 € HT
- forfait copies : 9 € HT par trimestre
- Coût unitaire copie noir et blanc : 0.003 € HT
- Coût unitaire copie couleur : 0.029 € HT

Ecole : Démarrage du contrat : mai 2018

- location sur 36 mois

- loyer trimestriel : 235.99 € HT
- forfait copies : 4.50 € HT par trimestre
- Coût unitaire copie noir et blanc : 0.003 € HT
- Coût unitaire copie couleur : 0.029 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à retenir la proposition de RICOH France et à signer tout document à intervenir pour mener à bien ce contrat de prestation.

POUR : 17

Jurés d'Assises : tirage au sort

Ont été tirés au sort :

- BARCO Isidro, 1 Impasse des Ormes, né le 29/08/1946
- BELLEC Pascal, 15 rue Per Jakez Helias, né le 23/06/1967
- POSTEC (BARON) Emilie, 2 rue de Kermaria, née le 19/11/1941

La séance est levée à 20H28.

Pour le Maire
Par Délégation
Le Secrétaire général
David GOURLAY